Dippach, le 1er mars 2022

Administration communale de Dippach

Collège des Bourgmestre et Echevins

Boîte Postale 59

L-4901 BASCHARAGE

Concerne : Calendrier international UCI et calendrier national FSCL

Objet : Règlement spécial du CdlR et autorisation pour notre weekend de course du 8 au 9 mai 2022.

Madame la Bourgmestre,

Messieurs les Échevins,

Notre association vous saurait gré de bien vouloir établir un règlement spécial du Code de la Route pour nos courses cyclistes sur route, inscrites aux calendriers officiels de la F.S.C.L. et de l’UCI au week-end du samedi, 8 mai au dimanche, 9 mai 2020.

Une réunion de concertation entre toutes les instances impliquées est fixée au vendredi 25 mars 2022 à 14 heures en la salle du Collège Échevinal de l’administration communale de Dippach, 11 rue de l’église à Schouweiler.

Le programme du weekend et les plans du parcours n’étant pas encore finalisés, ceux-ci vous parviendront dans les meilleurs délais.

En espérant qu’une suite favorable sera réservée à notre demande, nous vous prions d’agréer, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l’assurance de notre considération parfaite.

Pour le Comité

Anneliese Jentgen

Secrétaire

Description des parcours du samedi et du dimanche et propositions concernant règlement spécial du Code de la Route à prendre par les administrations communales concernées

Un portique Départ/Arrivée (h=5,00 m) sera installé durant les deux jours au droit du centre culturel de Dippach, N° 64 a, route de Luxembourg (N5).

**Samedi, 8 mai :** **3 courses ; Jeunes de 6 à 10 ans, Minimes <13, Cadets <16.**

**Ne concerne que la commune de Dippach.**

Parcours des Jeunes de 6 à 10 ans +/- 700 m. Parcours sur route (N15) de 1, 8 km.

- Le premier départ sera donné à 14 :45 heures au droit de la ligne de départ. Le parcours de cette catégorie (Jeunes) empruntera ensuite le chemin communal longeant le bâtiment de la « POST » puis, en traversant une propriété privée, regagnera la N5 et l’arrivée par le chemin rural descendant vers la N5.

- Les courses suivantes ne se dérouleront que sur le tronçon de la route étatique N 5 et ceci sur le tronçon compris entre le carrefour avec le CR 103 (feux rouges) et le rond-point avec la N 13 (route des 3 Cantons) dans les deux directions.

**Pour ce samedi nous demandons l’interdiction à toute circulation, dans les deux sens avec défense de stationner en bordure de rue sauf le bus du Jury qui sera stationné sur l’arrêt bus, et ceci sur le tronçon de la route étatique N 5, compris entre le carrefour avec le CR 103 et le rond-point avec la N 13 à partir de 9 :30 heures jusqu’à 18 :30 heures.**

**Dimanche, 9mai : 2 courses sur un parcours de ~13,50 km.**

**3 Communes impliquées : Dippach, Garnich, Mamer.**

- la première course (régionale classe 5) partira à 9 :30 heures (4 tours ~52Km), la seconde (classe 3 UCI 1.1) à 13 :30 heures (10 tours ~132km).

Le parcours des 2 courses du dimanche est le suivant : Départ sur la N 5 au droit du centre culturel de Dippach en direction du rond point avec la N13 (route des 3 Cantons) en suivant la N 13 vers Dahlem. Avant Dahlem nous bifurquerons à droite en prenant un chemin vicinal macadamisé (rue Pfaffenthal vers rue Lannestack) à Garnich pour rejoindre le CR 101 en le suivant ensuite vers Holzem pour tourner, après le petit pont, à droite dans un chemin vicinal jusqu’à la bifurcation et puis en tournant vers la gauche pour rejoindre, en montant, l’intersection avec le CR 103. Ici les coureurs vont tourner à droite pour remonter vers le carrefour à Dippach (carrefour CR103/N5) pour passer ensuite, à plusieurs reprises, la ligne d’arrivée.

**Le parcours entier** est à mettre en **sens unique dans le sens de la course**. Les **feux de signalisation (carrefour CR 103 et N 5) seraient à mettre hors service (phase orange)** pendant toute la durée des courses. Le **stationnement en bordure de rue du côté des numéros pairs est à interdire à partir du carrefour N5/CR103 jusqu’à la hauteur du N° 48. Le bus Emile WEBER du Jury sera stationné du côté droit à l’arrêt bus officiel. La circulation sur la N5 traversant le village est à interdire dans les deux sens sauf pour les voitures de l’échelon course autorisées durant les courses.** Ce règlement spécial du code de la route devrait **rester en vigueur** **de 6 :00 heures jusqu’à 20 :00 heures**.

Le président Le secrétaire

Serge HAAG Anneliese JENTGEN